



COMMUNE DE RANVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 18
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

DATE DE CONVOCATION :

12 septembre 2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ADELAÏDE, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, Mme Karine GLETTY, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

Absents excusés : M. François VANNIER a donné procuration à Mme Monique LEGROS, Mme Isabelle GRANA a donné procuration à Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET

Secrétaire de séance : M. Cédric METIVIER

A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Création d'un emploi permanent
4. Cession de portions de parcelle – Régularisation
5. Convention de servitude ENEDIS – Raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque
6. Dénomination d'une voie

Intervenant :

M. LE MAIRE
M. LE MAIRE

M. LE MAIRE
M. LE MAIRE
M. DESRETTES

Mme LEGROS

Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Décision du 12 août 2025 – SDEC Energie – Eclairage public – Remplacement du foyer hors service rue des Castors

Considérant le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados relatif au remplacement du foyer 04.064 hors-service rue des Castors,

Le coût total de cette opération est estimé à 917.68€ TTC.

La participation communale s'élève à 535.31€,

Monsieur le Maire décide :

- de donner son accord pour la réalisation du projet ci-dessus référencé
- la collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi : en section de fonctionnement compte 6556

Décision du 11 septembre 2025 – Travaux d'aménagement rue de la Côte Fleurie

Monsieur le Maire décide de signer le marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Côte Fleurie, avec l'entreprise TOFFOLUTTI, sise à MOULT-CHICHEBOVILLE, pour un montant de 71 063.84€ HT soit 85 276.61€ TTC.

3. Création d'un emploi permanent

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le responsable du service technique peut bénéficier d'une promotion interne au poste de technicien.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un emploi permanent sur le grade de technicien, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025.

VOTANTS : 17

POUR : 16

CONTRE : 1

4. Cession d'une portion de parcelle – Régularisation

Exposé de Monsieur le Maire

Lors de la séance du 12 juin 1984, après une enquête publique relative au déclassement de voies communales, le Conseil municipal de Ranville avait acté la cession d'une portion de voie communale située dans le lotissement des Pavillons de l'Ouest, au profit des consorts VERGAND et des consorts VOISIN.

Bien que les propriétaires aient appliqué cette décision, la situation n'a jamais été régularisée au cadastre. Le notaire sollicite donc la commune pour procéder à cette régularisation.

L'acte de rétrocession porte sur une superficie de 17 m² cédée aux consorts VERGAND et une superficie de 17 m² cédée aux consorts VOISIN, issues de la parcelle AE 119.

Conformément à ce qui avait été prévu, les frais d'établissement des actes restent à la charge des acquéreurs.

Arrivée de Catherine PILET-FONTAINE à 19h10

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour la signature des actes de rétrocession d'une superficie de 17 m² aux consorts VERGAND et d'une superficie de 17 m² aux consorts VOISIN, issues de la parcelle AE 119.

Les frais d'établissement des actes sont à la charge des acquéreurs.

VOTANTS : 18

POUR : 18

5. Convention de servitude ENEDIS – Raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque

Exposé de Monsieur DESRETTES

La société ENEDIS est chargée du raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque, situé Chemin des Haies de l'Ecarde, derrière le lotissement de la Haute Gravelle.

Initialement envisagé par la rue de Motten, ce raccordement sera réalisé par le Chemin des Haies de l'Ecarde et le Chemin des Agriculteurs, évitant l'ouverture de tranchées sur la voirie neuve.

Le Conseil municipal avait approuvé la convention de servitudes et autorisé sa signature lors de la réunion du 10 avril 2025.

Cependant, le cabinet d'études a modifié la convention, qui prévoit la pose de deux câbles Haute Tension sur 258 mètres sur les parcelles cadastrées ZA 122, ZA 125 et ZA 134.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention de servitude sollicitée par la société ENEDIS, qui prévoit la pose de deux câbles Haute Tension sur 258 mètres sur les parcelles cadastrées ZA 122, ZA 125 et ZA 134, pour le raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque.

VOTANTS : 18

POUR : 18

6. Dénomination d'une voie

Exposé de Madame LEGROS

Un projet nécessite la dénomination d'une nouvelle voie, afin de permettre l'adressage d'une crèche, d'un local commercial et de 4 logements.

La commission propose de nommer cet espace : Place du Commerce.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de dénommer l'espace au carrefour de la rue du Stade et de la rue de Petworth : Place du Commerce.

VOTANTS : 18

POUR : 18

Séance levée à 19 heures 35

Le Maire,
Jean-Luc ADELAÏDE

Le secrétaire de séance,
Cédric METIVIER

